

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-2589 (Rect)

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 25

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI abroge une bonne fois pour toutes la réforme fiscale de la loi de finances 2025 qui mettait en place un seuil unique d'assujettissement à la TVA des microentreprises à 25 000 euros de chiffres d'affaires au lieu de 37 000 euros précédemment pour les services et 85 000 euros pour la vente de marchandises.

Cette réforme menace la viabilité de centaines de milliers de micro-entreprises : artisans, petits commerçants ou associations constituées en microentreprise. Prétextant une recherche de recettes, le gouvernement a imposé sans concertation un seuil unique d'assujettissement à la collecte et restitution de TVA des micro-entrepreneurs à 25 000 euros.

En abaissant le seuil de franchise d'assujettissement à la TVA, le Gouvernement Bayrou a mis en péril l'activité de milliers de personnes en microentreprise. Cet élargissement de l'impôt ne laisse pas le choix aux professionnels :

-
- Soit répercuter cette hausse sur les prix, conduisant à un risque inflationniste pour les consommateurs ;
 - Soit réduire leurs marges, pourtant en moyenne déjà trop faibles pour vivre dignement.

Quoiqu'il en soit, les micro-entrepreneurs au régime théoriquement simplifié et aux horaires de travail déjà extensifs gaspilleront un temps précieux à se soumettre à l'exercice fastidieux de la déclaration de TVA. En conséquence, une majorité de micro-entrepreneurs disparaîtraient brutalement, vidant nombre de territoires des activités qui y subsistent.

Cette politique est d'autant plus injuste que le gouvernement a défendu cette mesure en soutenant qu'elle génèrera « des recettes fiscales significatives », tout en refusant tous les amendements créant des recettes alternatives. Au lieu de faire contribuer les grandes fortunes, les multinationales, les entreprises qui délocalisent, les capitalistes qui ne règlent aucun impôt sur notre sol, les très hauts salaires ou les revenus actionnariaux, la macronie s'en prend aux plus petites entreprises et à leurs clients. Tant pis pour l'économie réelle : les actionnaires continueront de se gaver tandis que la majorité se serrera la ceinture.

Contrairement à ce qu'ils prétendent désormais, le Rassemblement National proposait d'aller plus loin encore dans cette mesure, en abaissant encore les seuils de collecte de TVA pour les prestations de services, comme le montre l'amendement suivant, cosigné par de nombreux commissaires aux finances nationalistes : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/0324A/AN/229>

Cet amendement vise donc à rétablir pour de bon le régime de TVA antérieur pour les micro-entrepreneurs pour protéger leur travail, plutôt que de pratiquer des suspensions hâtives et bornées dans le temps, ou à chercher l'effet d'annonce avec une proposition de loi sans prendre la peine de la mettre à l'ordre du jour au Sénat, comme le font les macronistes. Le gouvernement a la possibilité de trouver d'autres pistes fiscales, notamment en faisant rentrer dans la solidarité les plus riches et les multinationales, plutôt qu'en s'attaquant aux micro-entrepreneurs qui ne demandent qu'à pouvoir vivre dignement de leur travail.